



N° 1

REPUBLIQUE FRANCAISE

CCAS
DE CAMON



DATE DE CONVOCATION
29/04/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice 11

Présents 9

Votants 10

OBJET

Conseil d'Administration
Adoption du
Compte Financier Unique 2025

Début de la séance : 18h00

Fin de la séance : 20h14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

*L'an deux mille vingt-six, le six mai à dix-huit heures,
Le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni en Salle
de réunion du CCAS, en séance publique, sous la présidence de
Monsieur Stéphane TELLIEZ, Maire.*

Etaient présents :

M. TELLIEZ, Mme NOISELIET, Mme TOUTAIN, Mme
CHEVALIER, M. BOCQUILLON, M. TOSOLINI, M. ESPAÑA, M.
LE COINTE, Mme MORTEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Était absents :

- Mme BENEAT Virginie
- M. TOUPET Jean-Luc (procuration donnée à M.
BOCQUILLON Alain)

Secrétaires de séance :

- Mme TOUTAIN Juliette
- M. TOSOLINI Franck



COMMUNE DE CAMON
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 06 MAI 2026
DELIBERATION N°060526DE0001

OBJET : Adoption du Compte Financier Unique 2025

VU les dispositions de l'Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la concordance des données comptables entre l'ordonnateur et le Trésorier, la production et l'édition du Compte Financier Unique font apparaître les résultats suivants :

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : les membres du Conseil d'Administration approuve le Compte Financier Unique 2025 faisant apparaître les résultats suivants :

=> Section de Fonctionnement :

* Recettes :	142 478.79 €
* Dépenses :	130 982.19 €
Résultat de clôture :	+ 11 496.60 €

=> Section d'Investissement :

* Recettes :	3 839.16 €
* Dépenses :	940.14 €
Résultat de clôture :	+ 2 899.02 €

ARTICLE 2 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré

Pour : 8

Contre : 0

Blancs : 2

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le :
Et publication ou notification
Du :

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Président du CCAS,
M. Stéphane TELLIEZ

